RÈGLEMENTS DU CONCOURS *LA MAGIE EST ICI*

La Ville de Terrebonne invite ses citoyens à décorer la devanture ou le balcon de leur résidence ou commerce dans le cadre des célébrations de Noël.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours, ouvert à tous les citoyens de Terrebonne âgés de 18 ans et plus, qu'ils soient propriétaires, locataires ou commerçants, est tenu par la Ville de Terrebonne dans le but de décorer pour le temps des Fêtes.

Personnes exclues du concours :
Les employés de la Ville, les élus municipaux, les agents et représentants des organisateurs du concours, les fournisseurs de services ayant un lien avec l'actuel concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frère, sœur, enfant, père, mère), leur conjoint légal ou de fait ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants ou agents sont domiciliés.

INSCRIPTION

- Les inscriptions pour le concours *La magie est ici* commenceront le **6 décembre 2023** et se poursuivront jusqu'au **20 décembre 2023** inclusivement.
- Les inscriptions se feront en ligne en remplissant le formulaire accessible sur le site internet de la Ville de Terrebonne.
- Les citoyens devront fournir les pièces et documents exigés lors du dépôt de la demande.

VÉRIFICATION

- Tout formulaire d'inscription au concours qui est, selon le cas, incomplet, frauduleux, erroné, enregistré ou transmis en retard; qui comprend une adresse courriel invalide, ou autrement non conforme, pourra être rejeté.

- La Ville de Terrebonne se réserve le droit d'exclure tout participant qui tentera de trafiquer le mode d'inscription du concours, le fonctionnement du site Web ou des réseaux sociaux de la Ville ou qui sera d'une quelconque façon en violation des présents règlements.

DÉCORATION

Le décor devra respecter la thématique de Noël.

PRIX

- Trois (3) gagnants seront déterminés par un tirage au sort.
- Un (1) gagnant remportera un sac-cadeau avec des items promotionnels (chandail, verre et casquette, lanière et autocollants) à l'effigie du 350e anniversaire de la Ville de Terrebonne et deux (2) gagnants remporteront un sac à dos avec des items promotionnels (bouteille d'eau, gobelet de transport et ustensiles) à l'effigie de la Ville de Terrebonne.
- Les gagnants seront dévoilés le 21 décembre 2023.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout participant sélectionné autorise expressément la Ville de Terrebonne, les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser son nom, image, voix, son aménagement, lieu de résidence ou déclaration relative à sa participation, et ce, sans aucune rémunération et pour diverses promotions liées à la Ville.

En partageant le concours sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter ou autres), tout participant s'engage à se conformer aux conditions d'utilisation, ententes, autres politiques ou lignes directrices, lesquelles régissent ces différents réseaux sociaux.

Aucun partage sur les réseaux sociaux par un participant ne doit porter préjudice à la Ville ou à tout autre citoyen, qu'il participe ou non au concours.

Les participants acceptent également qu'à la demande de la Ville de Terrebonne, un photographe engagé par la Ville pourrait venir prendre des photos de leur devanture ou balcon. Par le fait même, les participants s'engagent à céder les droits à la Ville pour l'utilisation de ces photos à des fins informatives et publicitaires pour les trois (3) prochaines années.

Les participants acceptent que la Ville de Terrebonne puisse publier sur ses médias sociaux les photos soumises dans le cadre du présent concours.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Le participant dégage de toute responsabilité la Ville de Terrebonne de tout dommage qu'il pourrait subir en raison de sa participation au présent concours.